

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence par le nom de Allah*

*Ar-Rahman, Ar-Rahim*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Louanges à Allah Seigneur des mondes,  
que Allah honore et élève davantage en degrés  
notre maître Mouhammad et qu'Il préserve  
sa communauté de ce que le Prophète craint pour elle*

*Khoutbah n° 458*

Le vendredi 27 juin 2008

## *S'ATTACHER A LA SOUNNAH*

Mes frères de foi.

La louange est à *Allah*. Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés au Prophète de *Allah*.

Louanges à *Allah* Celui qui n'a pas d'associé, Qui n'a besoin de rien, Qui n'est pas engendré, Qui n'engendre pas et Qui n'a nul équivalent. Je loue *Allah ta^ala* et je l'implore de me guider sur le chemin de droiture. Je recherche Son pardon et je me repens à Lui. Je recherche la préservation de *Allah* contre le mal de nos âmes et de nos mauvais actes. Celui que *Allah* guide, est bien guidé et nul ne peut guider celui qu'Il ne guide pas.

Que l'honneur et l'élévation en degrés les plus complets et les plus parfaits soient accordés à notre maître *Mouhammad*, le maître des fils de *^Adnan*, lui que *Allah* a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, en tant que guide et annonciateur de bonnes nouvelles et avertisseur d'un châtement. Le Prophète tel une lumière éclatante et une lune éclairante. a appelé à la religion agréée par *Allah*. *Allah* a guidé par lui la communauté. Il a dissipé par lui les obscurités. Il a transmis le message et s'est acquitté de ce qui lui a été confié. Il a conseillé la communauté. Que *Allah* le rétribue pour nous du meilleur de ce dont Il a rétribué un de Ses prophètes. Je témoigne qu'il n'est de dieu que *Allah*, Lui seul n'a pas d'associé. Il a envoyé Son messenger avec l'enseignement de droiture et la religion de la vérité. Je témoigne que notre maître *Mouhammad salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* est Son esclave et Son messenger, que *Allah* l'honore ainsi que tous les messagers qu'Il a envoyés.

La plus éminente des grâces que *Allah* ait accordée à Sa création, est la croyance de *Ahlou s-Sounnah*, la croyance qu'avaient le Messenger *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* et ses compagnons et sur laquelle étaient les successeurs des compagnons.

C'est cette croyance qui est la « *Sounnah* » du Messenger *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam*. Celui qui s'y attache et ne s'en détourne pas à l'inverse de ceux qui ont dévié, aura la récompense d'un martyr, ceci en raison de la parole du Messenger de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* :

((التمسك بسنتي عند فساد أمتي له أجر شهيد))

(*Al-moutamassikou bi sounnatî ^inda façadi 'oummatîy lahou 'ajrou chahid*) [rapporté par *Al-Bayhaqiyy*] ce qui signifie : « **Celui qui s'attache à ma Sounnah lorsque la corruption se sera propagée au sein de ma communauté aura la récompense d'un martyr** ». Ce *hadîth* est confirmé et sûr pour les gens du *hadîth*. Il signifie que si le musulman conserve cette croyance alors que sévit un mal et une corruption dans la communauté, il aura la récompense d'un martyr sans pour autant devoir être sur le champ de bataille et ce, en raison du grand nombre de gens déviants.

*Allah ta^ala* a révélé au Messenger *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* qu'après un certain temps, la déviation au sein de sa communauté et la corruption verrait le jour et ceci s'est réalisé. Cette corruption s'est amplifiée au cours des trois cents ans suivant l'Emigration. Elle s'est accrue il y a environ trois siècles et depuis environ une centaine d'années, elle a augmenté davantage. C'est cette époque, au sujet de laquelle le Messenger de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* a dit :

((عند فساد أمتي))

ce qui signifie : « **Lorsque la corruption se sera propagée au sein de ma communauté** ».

A notre époque, celui qui a pour croyance la croyance de *Ahlou s-Sounnah*, qui persévère sur cette croyance, qui rejette ce qui est blâmable, qui met en garde les gens contre les groupes déviés, aura la récompense d'un martyr.

Aujourd'hui, la plupart des gens déviés qui complotent au sein de la population pour corrompre les gens, sont les wahhabites. Ensuite, vient *Hizbou l-Ikhwan*, le parti dit des Frères musulmans qui est en réalité, le groupe des adeptes de *Sayyid Qoutb*.

Ceux-là ne se basent pas sur la science que les musulmans ont hérité de leurs prédécesseurs du *Salaf* mais ils se basent sur leurs propres idées, en fonction de ce qu'ils lisent dans le livre de leur leader *Sayyid Qoutb*. Un jour, le Messenger prit dans ses bras notre maître *^Abdou l-Lah Ibnou ^Abbas* et fit une invocation en sa faveur. Il a dit :

((اللهم علمه الكتاب))

(*Allahoumma ^allimhou-l-Kitab*) c'est-à-dire : « **Ô Allah enseigne-lui l'exégèse du Qour'an** ». Malgré cela, *Hizbou l-Ikhwan* préfèrent délaissé l'exégèse de *^Abdou l-Lah Ibnou ^Abbas* pour suivre la prétendue exégèse de *Sayyid Qoutb* qui est un pervers, ignorant de la science de la religion. *^Abdou l-Lah Ibnou ^Abbas* était le fils de l'oncle paternel du Messenger de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wa sallam*. Il s'était une fois endormi auprès du Messenger alors qu'il était enfant, tant il s'attachait à apprendre les paroles du Messenger et à bénéficier de ses actes. Il avait passé la nuit auprès du Messenger *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* dans la maison de sa tante maternelle *Maymounah*, l'épouse du Messenger de *Allah*, afin d'observer de près les faits et gestes du Messenger pendant la nuit. Le Messenger *^alayhi s-salatou wa s-salam* avait fait la prière de *al-^icha'* puis s'était endormi et *^Abdou l-Lah Ibnou ^Abbas* s'était endormi également. Le Messenger avait l'habitude de se réveiller en plein milieu de la nuit pour accomplir la prière. Au début de la nuit, il accomplissait la prière de *al-^icha'* après quoi, il faisait la *sounnah* de *al-^icha'* puis réglait les affaires des musulmans. Si un étranger venait auprès de lui, il s'asseyait avec lui et discutait avec lui puis s'endormait. Lorsque le coq chantait au milieu de la nuit, le Messenger de *Allah* se levait, faisait le *woudou'* et accomplissait ce que *Allah* lui avait prédestiné comme prières. Ensuite, le Messenger se rendormait puis se réveillait encore afin d'accomplir ce que *Allah* lui avait prédestiné comme prières. Puis, il se rendormait. Ensuite le *mou'adhhdhin* du *soubh* le réveillait et il se levait pour accomplir la prière de *as-soubh*. Cette nuit-là, *^Abdou l-Lah Ibnou ^Abbas* avait observé le

Messenger de *Allah* *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam*. Lorsque le Messenger s'était réveillé la première fois, il s'était réveillé et avait fait le *woudou'* avec lui. *^Abdou l-Lah Ibnou ^Abbas* avait ramené de l'eau au Messenger, pour le *woudou'*. Alors le Messenger l'a pris dans ses bras et a dit :

((اللهم علمه الكتاب))

(*Allahoumma ^allimhou-l-Kitab*) ce qui signifie : « *Ô Allah enseigne-lui l'exégèse du Qour'an* ». C'est ainsi qu'il est devenu l'Exégète par excellence du *Qour'an*, *Tarjoumanou l-Qour'an* par la bénédiction de l'invocation du Messenger *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam*. *^Abdou l-Lah Ibnou ^Abbas* est ainsi appelé *Tarjoumanou l-Qour'an* c'est-à-dire l'Exégète par excellence du *Qour'an* et c'est lui, que *Allah* l'a agréé, qui a expliqué cette *'ayah* au sujet de laquelle *Hizbou l-Tkhwan* s'est trompé et suite à quoi, ils ont déclaré les musulmans mécréants :

[ ومن لم يحكم بما أنزل الله فأولئك هم الكافرون ]

(*Wa man lam yahkum bima 'anzal-l-Lahou fa'oula'ika houmou-l-kafiroun*)

*^Abdou l-Lah Ibnou ^Abbas* a dit : « *Ce n'est pas de la mécréance à laquelle vous pouvez penser, celle qui fait sortir de la communauté, mais il s'agit d'un koufr en deçà du koufr* » c'est-à-dire que c'est un péché qui ressemble au *koufr*, à la mécréance. Cette exégèse a été citée de lui par *Al-Hakim* dans *Al-Moustadrak* et également par l'Imam *Ahmad* dans son livre *Ahkamou n-Niqa'*. La chaîne de transmission de cette exégèse chez les savants du *hadith* est de degré *sahih*, c'est-à-dire d'un degré sûr.

Ces corrupteurs, ces égarés, ont fait fi de l'exégèse de *^Abdou l-Lah Ibnou ^Abbas* et ont donné de cette *'ayah*, une interprétation qu'aucun savant musulman n'avait donnée auparavant. Ils ont prétendu que cette *'ayah* signifiait que quiconque gouverne avec une loi autre que celle de l'Islam, ne serait ce que sur un seul sujet, est un mécréant. C'est à partir de là qu'ils ont déclaré mécréante toute la communauté.

Au début, les mécréants parmi les fils de *Isra'il* n'ont pas changé les termes de la *Tawrah*, ils en ont seulement changé le sens. C'est par la suite qu'ils en ont changé les termes de sorte qu'il n'y a plus aujourd'hui, aucune ligne pas même une seule expression d'origine dans les termes de *At-Tawrah*, *Les gens de Hizbou l-Tkhwan* quant à eux ont entrepris de déformer le sens. On ne sait pas s'ils essaieront de changer les termes par la suite tout comme ils en ont changé le sens.

Cependant le *Qour'an* restera préservé jusqu'au Jour du Jugement. Il ne sera enlevé du cœur des gens et les *Mous-haf*, ne seront élevés au ciel qu'après la descente de notre maître *^Ica Al-Maçih*, un certain temps après sa mort. C'est à partir de là que le *Qour'an* ne sera plus entre les mains des gens et c'est alors que *Al-Khadir* meurt *^alayhi s-Ssalam*. Toutefois, le *Qour'an* ne disparaîtra pas avant cela. Il y aura toujours dans la population des gens qui connaîtront le *Qour'an* par cœur, que ce soient parmi les jeunes ou les anciens.

Quant aux autres Livres, il n'a pas été facilité aux communautés précédentes de les conserver ou de les apprendre par cœur. Ceci est une preuve que la communauté de *Mouhammad* est la meilleure de toutes les communautés et que leur Prophète est le meilleur des prophètes.

Il a été rapporté dans le *hadith* qu'à l'époque où les hommes aimeront ardemment le bas-monde et s'attacheront à leur avis personnel, à l'époque où la personne s'enorgueillira de son propre avis et suivra ses passions, la personne qui s'attachera à la religion recevra une récompense éminente. Au sujet de ceux qui s'attachent à la *Sounnah*, c'est-à-dire à la voie que

suivaient les compagnons, le Messager *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* a dit à ses compagnons : « **Ceux-là auront la récompense de cinquante d'entre vous** ». En effet les compagnons étaient solidaires entre eux, ils fournissaient un effort en s'aidant les uns les autres, ils se donnaient le conseil et s'aimaient tout comme *Allah* l'ordonne. Ils s'entraidaient pour le bien et on ne voyait pas chez eux ce que nous endurons aujourd'hui. Aujourd'hui la plupart des gens font différemment, ils ont préféré le bas-monde à la vie de l'au-delà. A cause du manque d'argent, des gens deviennent mécréants. Leur cœur est tellement attaché à ce bas-monde qu'ils se détournent de l'au-delà. Ils se sont éloignés à mille lieues de la *Sounnah* des compagnons. C'est pour cela que à notre époque, celui qui s'attache à la *Sounnah du Messager* et suit les compagnons aura la récompense de cinquante compagnons, pour ce qui est d'ordonner le bien et d'interdire le mal.

Le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* a dit :

((فإن من ورائكم أيام الصبر للمتمسك فيها بمثل الذي أنتم عليه أجر خمسين))

(Fa 'inna min wara'ikoum ayyamou as-sabri lilmoutamassiki fiha bimitthli-l-ladhi 'antoum ^alayhi 'ajrou khamsin) ce qui signifie : « **Après vous viendront des jours où il y faudra faire preuve d'une grande patience, celui qui s'attachera à ce à quoi vous vous attachez aura la récompense de cinquante** ». On lui a dit alors : « Ô Messager de *Allah* cinquante d'entre nous ou d'entre eux ? ». Le Prophète répondit :

((بل منكم))

(Bal minkoum) ce qui signifie : « **D'entre vous** ». Ceci concerne la récompense suite au fait d'ordonner le bien, d'interdire le mal et de persévérer sur la vérité. Pour ce qui est du mérite en revanche, les plus grands des compagnons sont bien les meilleurs de cette communauté. Il ne viendra pas quelqu'un de meilleur qu'eux selon le jugement de *Allah*.

Mais nous, de nos jours, nous endurons beaucoup d'épreuves de la part de ceux qui ont dévié de la croyance de *Ahlou s-Sounnah*.

Mon discours est maintenant terminé. Je demande à *Allah* qu'Il me pardonne ainsi qu'à vous.



*Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :*

<b>Paris</b>	2, rue Cavé 75018 Paris	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
<b>Alès</b>	9, rue du trescolet l'habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
<b>Avignon</b>	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
<b>Lyon</b>	145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
<b>Marseille</b>	138, rue de Crimée 13003 Marseille	04 91 62 98 09
<b>Montpellier</b>	391, Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
<b>Nancy</b>	397 avenue Pincharde 54100 Nancy	09 50 89 38 07
<b>Narbonne</b>	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
<b>Nice</b>	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
<b>Nîmes</b>	56, galerie Richard Wagner 30900 Nîmes	04 66 64 51 84
<b>Rennes</b>	18, rue du docteur Francis Joly 35000 Rennes	02 99 30 25 66
<b>Toulouse</b>	33 bis, rue Verstrepan 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
<b>St-Dizier</b>	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
<b>St-Etienne</b>	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
<b>Strasbourg</b>	49, rue du faubourg national 67100 Strasbourg	03 88 32 41 57